Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_006-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 14/01/2026

Date de la convocation
08/01/2026

L' an 2026, le 14 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
08/01/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, VIANNAIS Delphine, MM : BRUNEL Philippe, CONNAN Anthony, DANET Robert, DUBOT Jean-Marc, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel, LE BRAZIDEC Bertrand

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 17

Absent(s) ayant donné procuration : M. CARAFRAY Jean-Paul à Mme AMIOT Marie-Noëlle
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam

Secrétaire de séance : M. CONNAN Anthony

Réf : 01-26-006

Objet : INDEMNITÉ 2025 DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un courrier préfectoral en date du 24 octobre 2023 précise que les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 fixent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

En conséquence, en 2025, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 503,42 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Précédemment, l'indemnité ainsi versée au gardien qui réside dans la commune était fixée à 474,22 euros.

Elle demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_006-DE

- **Demande à Madame le Maire de verser à Monsieur l'abbé Elpidio Daniel EKUE, Recteur de Guégon, les indemnités de gardiennage d'églises de l'année 2025, d'un montant de 474,22 €.**
- **Autorise Madame le Maire à signer le mandat correspondant.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *